

APPEL A CANDIDATURE
POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRES (4Ha) SUR LA COMMUNE DE
CHATEAURENARD POUR DU TEST D'ACTIVITE AGRICOLE



Contexte

Le test d'activité agricole

Le test d'activité définit l'acte de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée (de trois années maximum) et dans un cadre limitant la prise de risque (contrat CAPE), afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Les espaces test agricoles en PACA, animés par les ADEAR au niveau départemental, se basent sur la structuration d'un multi partenariat permettant l'accompagnement à la mise en place de lieux test et l'accompagnement des porteurs de projet avant, pendant et après leur passage en test. Le dispositif d'espace test agricole des Bouches du Rhône (ETA 13) a pour objectifs opérationnels comprend l'ADEAR 13 en charge de l'animation du dispositif et de l'accompagnement à la définition du projet d'installation agricole des entrepreneurs en test, la CAE MOSAGRI qui fournit le cadre juridique nécessaire à la réalisation de l'activité et AGRBIO Vaucluse pour l'accompagnement technique.

A l'issue des trois années de test, le porteur de projet peut décider de poursuivre son projet sur le terrain du test (si cela a été préalablement stipulé par le propriétaire), ou sur un autre terrain de son choix. Il peut aussi prendre la décision de la non poursuite du projet agricole, si celui-ci s'est avéré non concluant.

Historique du lieu

Mme MOUCHOT est propriétaire d'un terrain de 4 Ha d'un seul tenant sur la commune de Chateaurenard, à proximité immédiate des habitations de ses deux sœurs Il s'agit de bonnes terres fertiles sur un terrain plat comprenant une petite forêt de peupliers (5000m²).

Les terres, qui appartenaient jadis au père de la propriétaire, ont été exploitées pendant de longues années en arboriculture fruitière. Cette exploitation s'est arrêtée il y a une quinzaine d'année et les fruitiers ont tous été arrachés.

Soucieuse de redonner à ses terres une vocation nourricière, Mme MOUCHOT souhaite les mettre à disposition pour du **test d'activité agricole** dans un premier temps. Quelques aménagements sont envisagés pour que l'agriculteur installé soit le plus autonome possible au regard des deux habitations voisines ; notamment la création d'un accès direct à la parcelle côté sud. La mise à disposition se faisant dans le cadre du test d'activité agricole, la durée du contrat envisagée est de 3 ans.

Situation géographique :

Département : Bouches du Rhône

Commune : Chateaurenard



Les terres :



Surface : 4 Ha d'un seul tenant

Topographie : Terrain relativement plat. La pente moyenne est de 3% et la plus forte pente de 14%.

Accès (axes routiers) : A ce jour, le terrain n'est accessible que par son côté Nord via le chemin Roumieux. Cet accès suppose de traverser le terrain des deux habitations voisines côté Nord pour accéder aux terres. Pour plus d'autonomie de l'agriculteur, la propriétaire envisage de créer un accès côté sud au niveau du Chemin des Issanes (limite entre les communes de Chateaufrenard et d'Eyragues).

Environnement (voisinage, cultures) : Chateaufrenard est une zone à fort potentiel agricole et les terres mises à disposition se retrouvent naturellement à proximité d'autres exploitations agricoles.

Certification et durée : Pas de certification AB sur le terrain bien que celui-ci n'ait pas été exploité depuis plus d'une quinzaine d'années. Il reviendra à l'entrepreneur en test de réaliser les démarches nécessaires à la certification de son activité.

Antécédents: Le terrain anciennement exploité en arboriculture fruitière, n'est plus exploité depuis une quinzaine d'année. Les fruitiers ont été arrachés de la parcelle.

Accès à l'eau : Les terres sont raccordées au canal des Alpines. Ce raccordement permet aussi aux deux habitations voisines (les sœurs de la propriétaire) d'avoir accès à l'eau agricole pour l'entretien de leur potager. L'abonnement à l'eau agricole sera à la charge de l'agriculteur qui y sera installé en test sur la parcelle. Il conviendra d'établir un fonctionnement pour le partage avec les deux voisines et pour l'entretien des ruisseaux communs.

Accès à l'électricité : Pas d'électricité sur le terrain

Le mode de mise à disposition des terres :

Mode de mise à disposition : l'exploitation de ces terres sera encadrée par **un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) signé entre le candidat retenu et la CAE MOSAGRI** dans le cadre du test d'activité agricole.

Durée : Le porteur de projet pourra tester son activité pour une **durée maximale de trois ans**.

Loyer : Fixé à 100 € par Hectare et par an. Un contrat de location sera établi entre la propriétaire et la CAE MOSAGRI.

Autres conditions d'exploitation :

- La production devra être conduite dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique et **sous reconnaissance officielle AB**. La certification est à la charge de l'entrepreneur en test. A ce titre, il ou elle bénéficie d'un tarif préférentiel avec ECOCERT dans le cadre du CAPE au sein de MOSAGRI
- **Seul un projet végétal est autorisé**

Le matériel mis à disposition :

Espace de stockage : Le terrain ne comprend pas de hangar agricole mais un petit abri ouvert d'une soixantaine de mètre carré. Il sera mis à disposition pour entreposer du matériel.

L'entrepreneur en test peut aussi décider d'installer un tunnel avec une bâche opaque.

Autres matériels: Il n'y a pas de matériel inclus. L'acquisition sera à la charge de la personne en test dans le cadre de son activité.

Conditions et modalités de mise à disposition: Les décisions relatives au foncier sont décidées d'un commun accord entre les parties. En particulier si la mise en œuvre de l'activité doit nécessiter par l'entrepreneur en test, l'aménagement pérenne de certains espaces.



Autres :

Logement : Le terrain ne comprend pas d'infrastructure de logement. La personne en test ne pourra pas non plus s'y installer en habitat mobile en raison de l'absence d'accès à l'eau potable.

Profil recherché du (de la) ou des candidat-e-s:

Formation et expérience : La capacité agricole (diplôme agricole de niveau IV) est fortement souhaitée. A défaut, une expérience significative dans la production envisagée sera appréciée.

Points d'intérêt : Le candidat devra être attaché à l'entretien et la préservation du site.

Possibilités de poursuite sur le lieu au-delà du test : A ce stade, il n'est pas envisagé de poursuite au-delà de la période de test, qui est de trois ans maximum.

Déroulement de l'appel à candidature

Manifestation d'intérêt : Les candidats intéressés par le présent appel à candidature devront manifester leur intérêt par mail adressé à l'ADEAR 13 (carnaud@adear13.org) en précisant les productions envisagées. Ils peuvent aussi le faire par téléphone auprès de Carmen ARNAUD (contact en fin du document) **avant le Mardi 20 février.**

Visites du lieu test : la visite collective du terrain pour les candidats ayant manifesté leur intérêt est **fixée au Vendredi 23 Février**. C'est l'occasion de voir les terres, mais aussi échanger avec les acteurs intervenant dans le dispositif (proprio, CAE MOSAGRI, AGRIBIO, ADEAR).

Info collective de MOSAGRI : Les candidats sont invités à participer à l'info collective de Mosagri pour comprendre le fonctionnement du contrat CAPE avant leur candidature. Il y en a une par mois. Se renseigner auprès de [MOSAGRI](#)

Dossier de candidature et date limite de réception : Les candidats auront ensuite jusqu'au **Lundi 11 Mars** pour transmettre leur dossier à l'adresse ci-dessous en prenant soin de fournir les renseignements suivants ;

1. Un document de présentation de projet comprenant
 - Le parcours du candidat, ses motivations à candidater
 - Une description du projet agricole : la production envisagée, les moyens disponibles, les opérations culturales envisagées dans le cadre de l'activité, le mode de commercialisation envisagé, etc.
2. Un prévisionnel économique sur 3 ans (comprenant à minima le plan de financement et un compte de résultat)

Mise en service du lieu test et ouverture de la mise à disposition : la mise en service du lieu est prévue pour **le printemps 2024**

Renseignements :
ADEAR des Bouches du Rhône
Carmen ARNAUD
Tel : 04 90 55 17 86
Email : carnaud@adear13.org